



VILLE DE SHANNON

Procès-verbal

Séance ordinaire

du conseil municipal

Mardi 5 septembre 2017, à 19 h 30

À Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Mario Lemire (siège 3), M. Bruno Martel (siège 4), M. Mike-James Noonan (siège 5) et de M. Stéphane Hamel (siège 6).

En l'absence de M. Claude Lacroix (siège 2).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Clive Kiley.

En présence du directeur général, M. Gaétan Bussières, du directeur général adjoint et greffier, M. Sylvain Déry, et de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brûlé.

1 MOT DU MAIRE

M. le maire, Clive Kiley, souhaite la bienvenue.

2 OUVERTURE DE LA SEANCE ORDINAIRE

À 19 h 50, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») ;

449-09-17

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

1) D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1 Mot du Maire

2 Ouverture de la séance ordinaire

3 Adoption de l'ordre du jour

4 Adoption des procès-verbaux antérieurs

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2017

5 Trésorerie

5.1 DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU 21 AU 31 AOÛT 2017

5.2 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT - SOMME PRÉVUE POUR L'ACQUISITION D'APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.3 EMPRUNT D'UNE SOMME DE 48 000 \$ AU FONDS DE ROULEMENT - RÉFECTION DE VOIES DE CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

5.4 AUTORISATION DE DÉPENSE – RÉFECTION PARTIELLE DE LA RUE DE KILKENNY

5.5 AUTORISATION DE DÉPENSE – PLAN DE SIGNALISATION DU DOMAINE SHERWOOD – CENTRE VILLÉGIATURE

5.6 AUTORISATION DE DÉPENSE – RÉPARATION DU FOSSÉ SUR LA RUE CHAPMAN À PROXIMITÉ DE L'ÉCOLE DOLLARD-DES-ORMEAUX

5.7 SUBVENTION – TOURNOI DE DARDS

6 Avis de motion

6.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 574-17 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

6.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 575-17 SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL, ABROGEANT LE RÈGLEMENT 524

7 Dépôt des projets de règlement

- 7.1 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 570-17 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES FRAIS ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 565-17
- 7.2 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 572-17 SUR LE TARIF DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 564-17

8 Adoption de règlements

- 8.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 573-17 SUR LE STATIONNEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 560-17

9 Administration

- 9.1 RATIFICATION DU PROJET D'ENTENTE « TRANSACTION ET QUITTANCE » ENTRE LA VILLE DE SHANNON ET LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA – DOSSIER 200-17-022964-159
- 9.2 AUTORISATION D'UNE DEMANDE AUPRÈS DU CLSC DE LA JACQUES-CARTIER (LORETTEVILLE) POUR UNE CLINIQUE DE VACCINATION ITINÉRANTE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE – AUTOMNE 2017

10 Gestion contractuelle

- 10.1 AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN VÉRIFICATION EXTERNE OU AUDITEUR INDÉPENDANT
- 10.2 ADOPTION - CRITÈRES DE SÉLECTION DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN VÉRIFICATION EXTERNE OU AUDITEUR INDÉPENDANT
- 10.3 AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN DU PARC DE LA RUE GALWAY
- 10.4 AUTORISATION DE PAIEMENT INCLUANT LES AJOUTS AU CONTRAT DE LES ENTREPRISES GONET B.G. INC. POUR LE MARQUAGE DE CHAUSSÉES
- 10.5 OCTROI DE CONTRAT GRE A GRE A L'ENTREPRISE TOITURE QUEBEC POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE L'HOTEL DE VILLE
- 10.6 RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE NORDIKEAU POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS VISANT LA SUPERVISION DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE
- 10.7 OCTROI D'UN CONTRAT GRE A GRE A NORDIKEAU – DEMANDE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU POTABLE EN 2016 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE
- 10.8 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT D'ANIMATION ENTRE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE SHANNON ET M. ÉRIC-NICOLAS GAGNON (10 OCTOBRE 2017)
- 10.9 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT D'ANIMATION ENTRE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE SHANNON ET M. ÉRIC-NICOLAS GAGNON (14 NOVEMBRE 2017)
- 10.10 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE BAIL AVEC HYDRO-QUEBEC – PARC DE LA RIVIERE JACQUES-CARTIER, DOSSIER N/REF. 1402-033/301085
- 10.11 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRE A GRE A L'ENTREPRISE INNOVISINON + – SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DE LA TENUE DES ELECTIONS 2017

11 Urbanisme

- 11.1 DÉPÔT DES RAPPORTS DE PERMIS ET CERTIFICATS DU 18 AU 31 AOÛT 2017
- 11.2 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 11.3 DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL DE LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU MOIS DE JUILLET 2017
- 11.4 CONSULTATION PUBLIQUE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2017-90013 CONCERNANT LE LOT 4 366 997 SITUÉ AU 103, RUE MOUNTAIN VIEW, DANS LA ZONE RU-64
- 11.5 CONSULTATION PUBLIQUE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2017-90014 CONCERNANT LE LOT 4 745 091 SITUÉ AU 575, RUE DE KILKENNY, DANS LA ZONE F-68
- 11.6 AUTORISATION D'IMPLANTER UNE ENSEIGNE TEMPORAIRE ANNONÇANT LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE CONDOMINIUMS DE LA RUE SAINT-PATRICK
- 11.7 ABROGATION – RÉOLUTION NUMÉRO 334-08-16 « DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE CONCERNANT LE LOT 4 366 576 SITUÉ AU 355, CHEMIN DE DUBLIN ET D'UNE SUPERFICIE DE 484 865 MÈTRES CARRÉS »
- 11.8 DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE CONCERNANT LE LOT 4 366 576 SITUÉ AU 355, CHEMIN DE DUBLIN ET D'UNE PARTIE DU LOT 4 366 638-1, REPRÉSENTANT UNE SUPERFICIE TOTALE DE 54.75 HECTARES
- 11.9 DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) POUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS EN CONFORMITÉ AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
- 11.10 PROJET – ABRI D'AUTOBUS SCOLAIRE AU COIN DE LA RUE KILEY
- 11.11 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVIS D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE POUR LE DOMAINE L'ÉQUI-LIBRE
- 11.12 ABROGATION – RÉOLUTION 416-07-17 « DEMANDE DE BOUCLAGE DE RUE 2017-90013 CONCERNANT LES LOTS 4 366 578, 4 386 810 ET 4 586 868 SITUÉ, DANS LE SECTEUR DU CHEMIN DE WEXFORD ET DE LA RUE DE CALAIS DANS LA ZONE F-47 »
- 11.13 MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

- 12 Loisirs, communications et vie communautaire**
- 13 Greffe**
- 13.1 DÉPÔT – REGISTRE DU NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION DU 18 AU 31 AOÛT 2017
- 14 Travaux publics**
- 14.1 DÉMANTÈLEMENT DE L'ABRI DU LANCE-BALLES
- 15 Sécurité publique**
- 15.1 ENTÉRINEMENT ET DÉPÔT DU RAPPORT DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE L'AN 1 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER DE 2016
- 15.2 DEBARCADERE PRES DU PONT PATRIMONIAL – SYSTEME D'ACCES CONTROLE
- 15.3 GAZEBO PRES DE LA CENTRALE SAINT-GABRIEL – SECURISATION DES LIEUX
- 16 Ressources humaines**
- 16.1 POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – AJOUTS CONCERNANT LES CONGÉS À TRAITEMENT DIFFÉRÉ
- 16.2 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 412-07-17 « AUTORISATION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR DENIS ROY AU POSTE DE « TECHNICIEN – OPÉRATEUR EN TRAITEMENT DES EAUX » AU DÉPARTEMENT DES SERVICES TECHNIQUES »
- 16.3 OUVERTURE DU POSTE « TECHNICIEN – OPÉRATEUR EN TRAITEMENT DES EAUX » ET AUTORISATION D'EMBAUCHE
- 16.4 OUVERTURE DU POSTE DE « DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS »
- 16.5 OUVERTURE D'UN POSTE, TEMPS PLEIN, PERMANENT, DE « COL BLEU » ET EMBAUCHE DE M. MARIO ST-ONGE
- 16.6 NOMINATION DE MME VÉRONIQUE PROULX AU POSTE DE DIRECTRICE PAR INTÉRIM DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- 16.7 NOMINATION DE MME MARIE-JOSÉE MONDERIE AU POSTE DE DIRECTRICE DES FINANCES
- 16.8 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE MME GHISLAINE CHIASSON, À TITRE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE, POSTE TEMPS PARTIEL, PERMANENT
- 16.9 AUTORISATION D'OUVERTURE DE POSTE ET D'EMBAUCHE D'UN BRIGADIER SCOLAIRE, POSTE TEMPORAIRE POUR DIVERS REMPLACEMENTS
- 16.10 DEMISSION DE MONSIEUR YANNICK GAUTHIER, A TITRE DE POMPIER – PREMIER REpondant AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 16.11 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR LA BASE DE DONNÉES DU CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC
- 17 Correspondance**
- 17.1 DÉPÔT – LISTE DE LA PRINCIPALE CORRESPONDANCE DU MOIS D'AOÛT 2017
- 18 Suivi des dossiers des élus**
- 19 Divers**
- 19.1 LEVÉE DU SECRET PROFESSIONNEL
- 19.2 MOTION DE FÉLICITATIONS – « COULEUR DU PÉROU À QUÉBEC »
- 19.3 MOTION DE FÉLICITATIONS – CENTRE ÉQUESTRE SHANNON ET L'ASSOCIATION WESTERN DE PORTNEUF
- 20 Période de questions**
- 21 Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

4 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX ANTERIEURS

450-09-17 **4.1 Séance ordinaire du 22 août 2017**

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 22 août 2017 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 22 août 2017 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

451-09-17 **5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du 21 au 31 août 2017**

Considérant l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions ;

Considérant la recommandation de la conseillère responsable, Mme Francine Girard ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 31 août 2017 au montant total de 100 707,29 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 451-09-17

452-09-17 **5.2 Remboursement au Fonds de roulement - Somme prévue pour l'acquisition d'appareils respiratoires pour le Service de la sécurité publique**

Considérant la résolution numéro 28-01-16 « Emprunt d'un montant de 174 000\$ au Fonds de roulement de la Ville pour la réalisation du PTI 2016-2017-2018 » ;

Considérant que sur le montant total de 174 000\$, 48 000 \$ avait été affecté à l'acquisition de six appareils respiratoires ;

Considérant la volonté du Conseil de reporter cette acquisition en 2018 ;

Considérant la recommandation du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De procéder au remboursement d'un montant de 48 000\$ au Fonds de roulement, compte tenu du report de l'acquisition des appareils respiratoires prévue en 2017 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

453-09-17 **5.3 Emprunt d'une somme de 48 000 \$ au Fonds de roulement - Réfection de voies de circulation sur le territoire de la Ville**

Considérant la volonté du Conseil de procéder à la réfection de certaines voies de circulation sur le territoire de la Ville ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'emprunter une somme de 48 000 \$ au Fonds de roulement pour la réfection de certaines voies de circulation tels les chemins de Gosford, de Dublin et de Wexford ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

454-09-17

5.4 Autorisation de dépense – Réfection partielle de la rue de Kilkenny

Considérant le *Règlement (397) décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin* ;

Considérant que cette réserve sera abrogée sous peu suivant la résolution 233-05-17 « Règlement numéro 569-17 abrogeant le Règlement 397 décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin » ;

Considérant la résolution 355-06-17 « Travaux de réfection partielle de la rue de Kilkenny » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la dépense de 3000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection partielle sur la rue de Kilkenny, principalement pour le remplissage de trous ;
- 2) D'affecter le montant de cette dépense à la réserve financière de la rue de Kilkenny ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

455-09-17

5.5 Autorisation de dépense – Plan de signalisation du Domaine Sherwood – Centre villégiature

Considérant la volonté du Conseil d'éviter toute ambiguïté quant à la signalisation sur le territoire de la Ville, en premier lieu pour les services d'urgence ;

Considérant la nécessité d'installer un plan de signalisation à l'entrée du Domaine Sherwood – Centre villégiature, bien que l'ouverture de rue ne soit pas autorisée ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le Département des services techniques à procéder à l'installation d'une signalisation appropriée à l'entrée du Domaine Sherwood – Centre villégiature, pour y indiquer l'accès au chemin de Wexford ;
- 2) D'autoriser la dépense en conséquence ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 455-09-17

456-09-17 **5.6 Autorisation de dépense – Réparation du fossé sur la rue Chapman à proximité de l'école Dollard-des-Ormeaux**

Considérant la nécessité de réparer un fossé sur la rue Chapman à proximité de l'école Dollard-des-Ormeaux en y installant un ponceau pour assurer l'accès sécuritaire ;

Considérant que le Conseil a à cœur la sécurité des citoyens ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le Département des services techniques à procéder à la réparation du fossé situé sur la rue Chapman près de l'école Dollard-des-Ormeaux ;
- 2) D'autoriser la dépense en conséquence, conformément à l'estimation des coûts jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité
Document déposé : 456-09-17

457-09-17 **5.7 Subvention – Tournoi de dards**

Considérant la demande d'aide financière déposée le 15 août 2017 par le président du Club de dards de Shannon, pour la tenue d'un tournoi de dards en février 2018 ;

Considérant que Conseil souhaite encourager la tenue de cet événement ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer une subvention de 500 \$, payable à « M. Pierre Chamberland », président du Club de dards de Shannon, nonobstant toutes dispositions contraires à la loi et aux règlements municipaux, pour la tenue du tournoi prévu en 2018 ;
- 2) Qu'une reddition de comptes correspondant au montant subventionné soit produite au plus tard le 31 janvier 2018, sous peine de remboursement ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité
Document déposé : 457-09-17

6 AVIS DE MOTION

458-09-17 **6.1 Avis de motion et dépôt – Projet de Règlement numéro 574-17 sur les modalités de publication des avis publics**

Conformément à l'article 356 de la LCV, Mme la conseillère Francine Girard donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 574-17 sur les modalités de publication des avis publics.

Conformément à la LCV, un projet de règlement est déposé séance tenante, ayant été transféré aux élus 72 heures avant la présente séance.

M. le Maire mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant.

Document déposé : 458-09-17

459-09-17 **6.2 Avis de motion – Règlement 575-17 sur les règles de fonctionnement des séances du conseil, abrogeant le Règlement 524**

Conformément à l'article 356 de la LCV, M. le conseiller Mario Lemire donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 575-17 sur les règles de fonctionnement des séances du conseil, abrogeant le Règlement 524, pour prévoir la mise en ligne des ordres du jour projetés.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé ultérieurement.

7 DEPOT DES PROJETS DE REGLEMENT

460-09-17 **7.1 Dépôt – Projet de Règlement numéro 570-17 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2017, abrogeant et remplaçant le règlement 565-17**

Considérant la résolution 315-06-17 « Avis de motion - Règlement numéro 570-17 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2017, abrogeant et remplaçant le Règlement 565-17 ».

Conformément à loi, M. le Maire, Clive Kiley, dépose le projet de Règlement numéro 570-17 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2017, abrogeant et remplaçant le règlement 565-17. Il mentionne l'objet, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant.

M. le Maire mentionne que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance.

Document déposé : 460-09-17

461-09-17 **7.2 Dépôt – Projet de Règlement numéro 572-17 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, abrogeant et remplaçant le Règlement 564-17**

Considérant la résolution 433-08-17 « Avis de motion - Règlement numéro 572-17 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, abrogeant et remplaçant le Règlement 564-17 ».

Conformément à la loi, M. le Maire, Clive Kiley, dépose le projet de Règlement numéro 572-17 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, abrogeant et remplaçant le Règlement 564-17. Il mentionne l'objet, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant.

M. le Maire mentionne que tous les élus ont lu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance.

Document déposé : 461-09-17

8 ADOPTION DE REGLEMENTS

462-09-17 **8.1 Adoption - Règlement numéro 573-17 sur le stationnement abrogeant et remplaçant le Règlement 560-17**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance tenue le 22 août 2017 ;

Considérant qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance tenue le 22 août 2017 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement renonçant ainsi à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que M. le Maire mentionne à nouveau l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant, séance tenante.

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que modifié séance tenante, le Règlement numéro 573-17 comme s'il était tout au long récité.
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

9 ADMINISTRATION

463-09-17

9.1 Ratification du projet d'entente « Transaction et quittance » entre la Ville de Shannon et le Procureur général du Canada – Dossier 200-17-022964-159

Considérant la volonté du Conseil d'en arriver à une entente dans le dossier 200-17-022964-159 avec le ministère de la Défense nationale ;

Considérant le projet d'entente « Transaction et quittance » entre la Ville de Shannon et le Procureur général du Canada ;

Considérant que tous les élus ont lu ladite entente et s'en déclarent satisfaits ;

Considérant la recommandation favorable des procureurs de la Ville ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) De ratifier le projet d'entente « Transaction et quittance » dans le dossier 200-17-022964-159, entre la Ville de Shannon et le Procureur général du Canada, conformément au document joint à la présente pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant ;
- 3) De demander l'homologation de l'entente par le juge au dossier.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 463-09-17

464-09-17

9.2 Autorisation d'une demande auprès du CLSC de La Jacques-Cartier (Loretteville) pour une clinique de vaccination itinérante sur le territoire de la Ville – Automne 2017

Considérant que le Conseil se préoccupe du bien-être de ses citoyens ;

Considérant que la Ville de Shannon est la plus jeune au Québec, ses habitants ayant en moyenne 30,8 ans ;

Considérant que la Ville compte 5% de sa population ayant 65 ans et plus ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De mandater l'administration de la Ville pour faire une démarche auprès du CLSC de La Jacques-Cartier (Loretteville) pour accueillir une clinique itinérante de vaccination sur le territoire de la Ville pour l'automne 2017, afin de favoriser la vaccination des personnes vulnérables à mobilité réduite et des enfants ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

10 GESTION CONTRACTUELLE

465-09-17

10.1 Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels en vérification externe ou auditeur indépendant

Considérant l'article 477-2 de la LCV relatif au processus d'attribution des contrats et le *Règlement établissant la Politique de gestion contractuelle 531-16* ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels en vérification externe ou auditeur indépendant pour les trois prochaines années (2017-2018 et 2019) ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

466-09-17

10.2 Adoption - Critères de sélection dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services professionnels en vérification externe ou auditeur indépendant

Considérant le lancement d'un appel d'offres pour la fourniture de services professionnels en vérification externe ou auditeur indépendant ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter les critères de sélection suivants requis pour l'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels en vérification externe ou auditeur indépendant :

A. Expérience du prestataire de services..... (30 points)

Évaluation de l'expérience pertinente du prestataire de services dans le domaine spécifique du contrat à adjuger et dans des projets de nature et d'importance similaires réalisés.

Dans la présentation de son offre, le prestataire de services doit :

- Décrire son expérience dans le domaine du présent appel d'offres. Il doit avoir réalisé un nombre significatif de mandats, dont au moins trois au cours des cinq dernières années, touchant ce secteur d'activité et présenter ses clientèles et ses alliances stratégiques ;
- Faire une brève description de trois (3) projets similaires réalisés, en précisant en quoi leur complexité, leur envergure monétaire, leurs particularités et leurs contraintes s'apparentent à celles prévues dans le présent mandat ;
- Démontrer en quoi son expérience dans ces mandats est pertinente pour réaliser celui qui fait l'objet du présent appel d'offres ;
- Décrire sa contribution spécifique dans les mandats présentés : les a-t-il réalisés seul, en consortium, en sous-contrat ? Quel pourcentage (%) du mandat a-t-il réalisé ? Quelle(s) étape(s) spécifique(s) a-t-il lui-même réalisé dans ces mandats ?

B. Organisation du projet et assurance qualité..... (20 points)

Évaluation de l'organisation et de l'agencement des ressources humaines affectées au projet dont le prestataire de services dispose pour la réalisation et l'évaluation des mesures mises en place pour assurer le suivi du mandat.

Dans la présentation de son offre, le prestataire de services doit :

- Déterminer les étapes de réalisation du projet, leur durée respective et les ressources qui y sont affectées incluant un échéancier ;
- Présenter, sous forme de tableau, chacune des ressources de l'équipe, leur rôle, les ressources de remplacement avec les années d'expérience de la ressource et de son remplaçant ;
- Décrire les mesures qu'il compte mettre en place pour assurer le suivi du mandat et l'atteinte des objectifs ;
- Faire la présentation de son plan pour assurer la qualité des services attendus ;
- Énumérer et expliquer les mécanismes d'assurance de la qualité qu'il entend mettre de l'avant pour la réalisation du mandat.

C. Expérience du responsable de projet..... (30 points)

Évaluation de l'expérience du responsable de projet, de son expertise dans le type de projet concerné et dans des projets similaires en considérant notamment la complexité et l'envergure de ces derniers et sa contribution spécifique dans ces projets. Le responsable de projet proposé doit être celui qui travaillera réellement sur le projet.

Dans la présentation de son offre, le prestataire de services doit :

- Démontrer que le responsable de projet possède un minimum de 10 ans d'expérience à titre de responsable de projet et qu'il est titulaire d'un titre comptable tel qu'exigé selon l'ordre des comptables professionnels agréés du Québec ;
- Fournir la description de trois (3) projets afin de démontrer que le responsable de projet a réalisé, à titre de responsable de projet, au moins trois (3) mandats similaires par leur nature, leur envergure monétaire, leur complexité, l'environnement dans lequel ils se sont réalisés et leur clientèle, au cours des cinq (5) dernières années ;
- Fournir une référence avec chaque mandat soumis. Ces références pourront être contactées pour s'assurer uniquement de la véracité des informations factuelles écrites dans l'offre de services ;
- Démontrer la disponibilité du responsable de projet, c'est-à-dire son implication réelle dans la réalisation du mandat et le nombre d'heures de travail qu'elle ou il y consacrera ;
- Inclure dans son offre de services un *curriculum vitae* complet démontrant l'expérience du responsable de projet en lien avec le présent appel d'offres ;

- Fournir la liste des réalisations professionnelles du responsable de projet se rapportant directement au mandat et sa contribution précise pour chacune d'elles.

D. Expérience et pertinence de l'équipe proposée et relève..... (20 points)

Évaluation de la pertinence de l'équipe proposée par le prestataire de services et de l'expérience des professionnels et des autres membres de cette équipe dans le domaine spécifique ou dans un domaine comparable à celui du contrat à adjuger.

Dans la présentation de son offre, le prestataire de services doit :

- Inclure à son offre de services un *curriculum vitae* complet démontrant la formation, les expériences, et les réalisations antérieures pour chaque ressource qu'il présente ainsi que l'équipe de relève et faire ressortir tout ce qui est pertinent par rapport au présent appel d'offres ;
 - Indiquer le nombre d'heures consacrées par chacun des professionnels proposés en mentionnant s'il s'agit de professionnels juniors (0 à 4 ans d'expérience), intermédiaires (5 à 9 ans d'expérience) ou seniors (10 ans et plus d'expérience) ;
 - Démontrer sa capacité à remplacer adéquatement les ressources-clés du mandat ;
 - Présenter la démarche envisagée pour le transfert d'expertise au sein de l'entreprise, dans le cas où il y aurait un remplacement de façon à minimiser les impacts sur le déroulement du projet auprès de la Ville.
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

467-09-17

10.3 Autorisation de lancement d'un appel d'offres pour des travaux sur le terrain du parc de la rue Galway

Considérant les travaux d'excavation requis sur le terrain du parc municipal de la rue Galway préalablement à l'installation des modules de jeux ;

Considérant l'évaluation et la recommandation du contremaître des travaux publics et opérateur journalier du Département des services techniques ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser un lancement d'appel d'offres gré à gré pour des travaux requis sur le terrain du parc de la rue Galway préalablement à l'installation des modules de jeux ;
- 2) De prévoir l'affectation du montant requis pour cette dépense à même le Fonds de parcs et terrains de jeux ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

468-09-17

10.4 Autorisation de paiement incluant les ajouts au contrat de Les Entreprises Gonet B.G. Inc. pour le marquage de chaussées

Considérant la résolution 107-04-2015 « Adjudication d'un contrat à Les Entreprises Gonet B. G. Inc. pour les travaux de traçage de lignes des rues et chemins de la Municipalité » (AO15-385) pour une durée de cinq ans ;

Considérant les ajouts de travaux de marquage non prévus à la chaussée ;

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le paiement de la facture no 4534 au montant de 18 874,48 (taxes non incluses) qui inclut le montant de l'ajout de travaux de marquage de chaussée non prévus au contrat initial, conformément au document joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 468-09-17

469-09-17 **10.5 Octroi de contrat gré à gré à l'Entreprise Toiture Québec pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville**

Considérant le *Règlement 531-16 sur la politique de gestion contractuelle* ;

Considérant la dépense déjà prévue au Programme triennal d'immobilisations (PTI) ;

Considérant la dépense prévue au Fonds de roulement ;

Considérant la demande de prix effectuée pour le changement de recouvrement de la toiture pour l'Hôtel de Ville et les soumissions suivantes reçues :

Entreprise	Prix (taxes non incluses)
Pro Tec Toit	31 980,00 \$
Toitures, portes et fenêtre DBL Inc.	31 900,00 \$
Toiture Québec	21 743,50 \$

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Toiture Québec pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville sis au 50, rue Saint-Patrick à Shannon pour un montant de 21 743,50 \$ (taxes non incluses), conformément au document joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'emprunter la somme requise au Fonds de roulement pour la réalisation de ces travaux ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 469-09-17

470-09-17 **10.6 Renouvellement du contrat avec l'entreprise Nordikeau pour des services professionnels visant la supervision des installations de traitement d'eau potable**

Considérant la résolution 495-09-17 « Ouverture du poste « Technicien – Opérateur en traitement des eaux » et autorisation d'embauche ;

Considérant la résolution 152-03-17 « Entérinement du contrat avec l'entreprise Nordikeau pour des services professionnels visant la supervision des installations de traitement d'eau potable » ;

Considérant la nécessité d'assurer une gestion adéquate et sécuritaire du réseau d'eau potable jusqu'à l'embauche d'un technicien – Opérateur en eau potable ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le renouvellement du contrat avec l'entreprise Nordikeau pour des services professionnels visant la supervision des installations de traitement d'eau potable de la Ville, conformément aux conditions déjà existantes ;
- 2) De se prévaloir de l'option d'annulation en tout temps, sans frais, moyennant un préavis de 7 jours ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

471-09-17

10.7 Octroi d'un contrat gré à gré à Nordikeau – Demande du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) concernant l'usage de l'eau potable en 2016 sur le territoire de la Ville

**CORRIGÉE
PVC 17-011**

Considérant l'exigence du MAMOT concernant le « Questionnaire sur l'usage de l'eau potable sur le territoire de la Ville en 2016 » ;

Considérant que la Ville est en processus de recrutement pour un Technicien - Opérateur en traitement des eaux ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à M. Didier Thevenard de l'entreprise Nordikeau pour rassembler (7 et 8 septembre 2017) toutes les données nécessaires et la production du « Formulaire de l'usage de l'eau potable en 2016 » sur le territoire de Shannon dans les délais prescrits ;
- 2) D'autoriser la dépense de 3 640 \$ (taxes non incluses) et des frais additionnels si nécessaire, tel que précisé dans l'offre de services professionnels jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 471-09-17

472-09-17

10.8 Autorisation de signature – Contrat d'animation entre la bibliothèque municipale de Shannon et M. Éric-Nicolas Gagnon (10 octobre 2017)

Considérant le Contrat d'animation pour le 10 octobre 2017, sans frais, prévu entre la bibliothèque municipale et M. Éric-Nicolas Gagnon, CPA, pour une séance d'information intitulée « Stratégie d'épargne... plus facile à dire qu'à faire » ;

Considérant la recommandation du Coordonnateur des loisirs et de la bibliothèque ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le coordonnateur des loisirs et de la bibliothèque, M. Sylvain Tapin, à signer le Contrat d'animation pour le 10 octobre 2017, sans frais, entre la bibliothèque municipale et M. Éric-Nicolas Gagnon, tel que déposé pour faire partie intégrante de la présente résolution ;
- 2) D'autoriser également le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 472-09-17

473-09-17

10.9 Autorisation de signature – Contrat d'animation entre la bibliothèque municipale de Shannon et M. Éric-Nicolas Gagnon (14 novembre 2017)

Considérant le Contrat d'animation pour le 14 novembre 2017, prévu sans frais entre la bibliothèque municipale et M. Éric-Nicolas Gagnon, CPA, pour une séance d'information intitulée « Comment faire l'éducation financière des enfants » ;

Considérant la recommandation du Coordonnateur des loisirs et de la bibliothèque ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le coordonnateur des loisirs et de la bibliothèque, M. Sylvain Tapin, à signer le Contrat d'animation pour le 14 novembre 2017, sans frais, entre la bibliothèque municipale et M. Éric-Nicolas Gagnon, tel que déposé pour faire partie intégrante de la présente résolution ;
- 2) D'autoriser également le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 473-09-17

474-09-17

10.10 Autorisation de signature de la Convention de bail avec Hydro-Québec – Parc de la rivière Jacques-Cartier, dossier N/Réf. 1402-033/301085

Considérant l'intérêt de la Ville pour les lots visés par le parc de la rivière Jacques-Cartier appartenant à Hydro-Québec ;

Considérant l'offre de location de cinq ans avec option d'achat proposée par Hydro-Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la signature de la Convention de bail N/Réf 1402-033/301085 avec Hydro Québec, visant les lots 4 366 563, 4 366 564, 4 366 565, 4 366 566, 4 366 569, 4 367 137, 5 883 553 et 5 883 555, conformément au document joint à la présente pour faire partie intégrante de la présente résolution ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 474-09-17

475-09-17

10.11 Octroi d'un contrat de gré à gré à l'entreprise INNOVISINON + – Services professionnels dans le cadre de la tenue des élections 2017

Considérant la tenue des élections municipales en novembre 2017 ;

Considérant les demandes de prix soumises ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise INNOVISION + pour des services professionnels dans le cadre de la tenue des élections 2017 ;
- 2) D'autoriser la dépense de 10 834.80 \$ (taxes non incluses) incluant le matériel municipal et des frais additionnels si nécessaire, tel que précisé dans l'offre de services professionnels jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 475-09-17

11 URBANISME

476-09-17 11.1 Dépôt des rapports de permis et certificats du 18 au 31 août 2017

Le Directeur général adjoint et greffier dépose les « Rapports des permis et certificats » du 18 au 31 août 2017.

Documents déposés : 476-09-17

11.2 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Aucun procès-verbal ce mois-ci.

477-09-17 11.3 Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux du mois de juillet 2017

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le rapport mensuel de la Société protectrice des animaux du mois de juillet 2017 et transmet une copie au Service des finances pour la facturation des citoyens touchés, le cas échéant, conformément au *Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2017*.

Document déposé : 477-09-17

478-09-17 11.4 Consultation publique – Demande de dérogation mineure DM2017-90013 concernant le lot 4 366 997 situé au 103, rue Mountain View, dans la zone RU-64

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du terrain situé au 103, rue Mountain View sur le lot 4 366 997 dans la zone RU-64 ;

Considérant le *Règlement sur les dérogations mineures 280* adopté le 7 mai 2001 ;

Considérant que la demande de dérogation consiste à construire un garage de 7.32 mètres (24') X 5.49 mètres (18') en cours avant, d'une hauteur totale de 5.80 mètres (19') ;

Considérant que le *Règlement de zonage 352* stipule qu'un garage détaché doit être implanté en cour latérale ou arrière ;

Considérant que le garage serait implanté à 9.14 mètres (30') de la ligne avant et à 3.96 mètres (13') de la ligne latérale gauche ;

Considérant que les matériaux de revêtement seront identiques à ceux de la résidence soit :

- Bardeaux d'asphalte gris charbon ;
- Fenêtres et portes en PVC blanc ;
- Moulure de coin/ fascia / gouttières / soffite en aluminium charbon ;
- Revêtement de vinyle bleu ;

Considérant la position du bâtiment principal et des infrastructures telles que le puits, la fosse septique et le champ d'épuration ne permettant pas d'implanter le garage en cour latéral ;

Considérant que la pente descendante (25%) à l'arrière de terrain empêche également la construction du garage en cour arrière ;

Considérant que la résidence est implantée à 28.36 mètres (93') de la ligne avant et est boisée sur les trois côtés ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que cette demande répond aux critères de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1* ;

Considérant que le CCU recommande d'accepter la présente demande de dérogation mineure ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) Que les considérants fassent partie intégrante de la présente résolution ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM2017-90013 pour la construction d'un garage détaché en cour avant, sous réserve du respect des engagements décrits ci-haut ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

479-09-17 **11.5 Consultation publique – Demande de dérogation mineure DM2017-90014 concernant le lot 4 745 091 situé au 575, rue de Kilkenny, dans la zone F-68**

**CORRIGÉE
PVC 012-17**

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du terrain situé au 575, rue de Kilkenny sur le lot 4 745 091 dans la zone F-68 ;

Considérant le *Règlement sur les dérogations mineures 280* adopté le 7 mai 2001 ;

Considérant que la demande de dérogation mineure consiste à construire un « abri à bois » attaché au garage existant ;

Considérant que la superficie projetée est de 44.60 mètres carrés, soit une largeur de 3.66 mètres par la même profondeur que le garage ;

Considérant que le *Règlement de zonage 352* stipule que la superficie maximale pour un abri à bois est de 15 mètres carrés ;

Considérant que les matériaux seront des poteaux en bois et une toiture en tôle comme celle du garage ;

Considérant que la vue de la rue ne sera pas différente étant donné que la dérogation vise la profondeur de l'abri sur exactement la même largeur ;

Considérant que l'abri ne sera également pas visible du voisin, car le propriétaire conserve un grand boisé tout le tour de son terrain ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) considère que cette demande répond aux critères de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant que le CCU recommande d'accepter la présente demande de dérogation mineure ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) Que les considérants fassent partie intégrante de la présente résolution ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM2017-90014 pour la construction d'un « abri à bois » attaché au garage existant, sous réserve du respect des engagements décrits ci-haut ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

480-09-17

11.6 Autorisation d'implanter une enseigne temporaire annonçant le projet de développement domiciliaire de condominiums de la rue Saint-Patrick

Considérant la demande déposée par Construction McKinley Inc. afin de placer une enseigne temporaire, annonçant le projet de développement domiciliaire de condominiums de la rue Saint-Patrick, sur le lot 4 586 652, boulevard Jacques-Cartier, appartenant à la Ville de Shannon ;

Considérant que le *Règlement de zonage* 352 stipule qu'une enseigne temporaire doit être érigée sur le terrain du projet annoncé sur ladite enseigne ;

Considérant que la rue Saint-Patrick n'est pas passante et offre très peu de visibilité ;

Considérant que le *Règlement de zonage* 352 cause un préjudice au demandeur ;

Considérant que le terre-plein situé dans l'emprise du boulevard Jacques-Cartier est suffisamment grand pour accueillir l'enseigne proposée par le promoteur ;

Considérant que ladite enseigne a déjà été autorisée dans le passé et que le projet de développement est toujours en cours ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter, pour une période de six (6) mois, tel que déposé, la demande d'autorisation d'implantation d'une enseigne annonçant le projet de développement domiciliaire de condominiums de la rue Saint-Patrick, dans l'emprise du boulevard Jacques-Cartier, située sur le lot 4 586 652, sous réserve néanmoins d'une exclusion totale de responsabilité à l'égard de la Ville et du déplacement aux frais de l'entreprise Construction McKinley Inc. en cas de nécessité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

481-09-17 **11.7 Abrogation – Résolution numéro 334-08-16 « Demande d'exclusion de la zone agricole concernant le lot 4 366 576 situé au 355, chemin de Dublin et d'une superficie de 484 865 mètres carrés »**

Considérant que la partie du lot 4 366 638-1 est manquante dans la demande d'exclusion de la résolution 334-08-16 ;

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la résolution 334-08-16 « Demande d'exclusion de la zone agricole concernant le lot 4 366 576 situé au 355, chemin de Dublin et d'une superficie de 484 865 mètres carrés » ;
- 2) D'autoriser le dépôt d'une nouvelle demande sans délai ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général à signer et transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 481-09-17

482-09-17 **11.8 Demande d'exclusion de la zone agricole concernant le lot 4 366 576 situé au 355, chemin de Dublin et d'une partie du lot 4 366 638-1, représentant une superficie totale de 54.75 hectares**

Considérant que la Ferme Lannin Inc. soumet une demande à la Ville de Shannon afin d'exclure le lot 4 366 576 de la zone agricole ;

Considérant que le lot 4 366 638-1 appartenant au gouvernement du Québec et d'une superficie de 6,27 hectares fait partie de la zone agricole de Shannon et qu'il est enclavé par la zone de « conservation » ;

Considérant la résolution 481-09-17 « Abrogation - Résolution 334-08-16 « Demande d'exclusion de la zone agricole concernant le lot 4 366 576 situé au 355, chemin de Dublin et d'une superficie de 484 865 mètres carrés » ;

Considérant que l'exclusion vise, d'une part, le lot 4 366 576 d'une superficie de 48.48 hectares, et d'autre part, une partie du lot 4 366 638-1 d'une superficie de 6.27 hectares, ce qui représente l'ensemble de ladite zone agricole ;

Considérant que toute activité agricole a cessé en 2012 ;

Considérant le potentiel agricole n'offre aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent, car le sol de classe 7 comporte des limitations si graves qu'ils ne sauraient se prêter à l'agriculture ni à l'établissement de pâturages permanents ;

Considérant que le sol est assez pierreux ce qui gêne sensiblement les labours, les semailles et la récolte. De plus, le relief constitue également une limitation à la culture étant donné que la dénivellation et la fréquence ou le mode de disposition des pentes en diverses directions sont d'importants facteurs qui entraînent l'accroissement des frais de production agricole en regard d'un terrain plat, abaissent l'uniformité de croissance, retardent la maturation des récoltes et accroissent le danger d'érosion pluviale ;

Considérant que le lot est enclavé par le périmètre urbain de la Ville à l'ouest, à l'est et au sud et qu'au nord, on retrouve une zone de conservation, ce qui rend les possibilités d'utilisations à des fins agricoles très faibles ;

Considérant que les activités agricoles sur les lots visés par la demande ont cessé en 2012 et qu'il s'agit, par ailleurs, d'une inclusion ayant été autorisée en 1987 ;

Considérant que l'exclusion de ces lots de la zone agricole aurait un effet facilitant aux fins d'application des lois et règlements étant donné la contiguïté aux secteurs résidentiels qui, par ailleurs, entraîne une cohabitation difficile avec l'ancien élevage de dindons ;

Considérant qu'il s'agit des seuls deux lots en zone agricole de la Ville de Shannon et qu'il n'est pas homogène à l'ensemble du territoire ;

Considérant que l'exclusion n'entraînera aucun impact négatif sur les lots voisins ;

Considérant que l'exclusion de la zone agricole permettrait d'assurer une meilleure protection des ressources en eau ;

Considérant qu'on ne retrouve aucune zone agricole prévue par le Décret de 1978 sur le territoire de la Ville de Shannon et qu'il n'y a donc aucune propriété foncière pouvant accueillir des activités agricoles ;

Considérant que la variation de population entre 1981 et 2011 est de 45,81% à la hausse et que la Ville de Shannon est la plus jeune au Québec, il est possible de prédire une augmentation du besoin en résidences dans les prochaines années ;

Considérant que la zone exclue serait divisée en deux, afin de joindre la partie nord à l'affectation « Forestière » et de créer une nouvelle zone dans l'affectation « Rurale » pour la partie sud, ce qui respecte les grandes affectations prévues au Schéma d'aménagement révisé, adopté le 16 mars 2016, de la MRC de La Jacques-Cartier ;

Considérant que l'ajout de la superficie de la partie du lot 4 366 638-1 sera placé, quant à elle, dans l'affectation « conservation » du plan de zonage;

Considérant que la partie sud est contiguë à une rue publique existante et que la zone rurale permettrait de consolider ce tronçon de rue avec des résidences de type unifamilial isolé, tel que construit sur les lots voisins ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'appuyer la demande d'exclusion du lot 4 366 576 situé au 355, chemin de Dublin et d'inclure à cette demande d'exclusion, la partie du lot 4 366 638-1 située dans la zone agricole ;
- 2) D'autoriser le Service de l'urbanisme à entreprendre toutes demandes en ce sens ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et le directeur général à signer et transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 482-09-17

483-09-17 **11.9 Demande d'extension de délai au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour l'adoption des règlements en conformité avec le schéma d'aménagement**

Considérant que le 15 juin 2012, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est entré en vigueur ;

Considérant que le 16 mars 2016, le conseil de la MRC de La Jacques-Cartier a adopté le Règlement numéro 02-2016 en vue de modifier le Schéma d'aménagement révisé (SAR) n° 02-2004 de manière à assurer la concordance au PMAD et procéder à des modifications diverses ;

Considérant que le 27 mai 2016, le MAMOT confirmait par écrit à la MRC que ledit règlement respecte les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire et qu'en date de la signification de cet avis gouvernemental favorable, le Règlement numéro 02-2016 est entré en vigueur ;

Considérant qu'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), le Conseil doit, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement, adopter tout règlement de concordance ;

Considérant l'ampleur et la nature des modifications au SAR, il y a lieu de modifier de façon très importante le plan et les règlements d'urbanisme afin de les rendre conformes au Règlement numéro 02-2016 de la MRC de La Jacques-Cartier ;

Considérant que le *Règlement de contrôle intérimaire* numéro 2016-74 de la CMQ a engendré une charge de travail supplémentaire puisque plusieurs dispositions s'appliquant au territoire de la MRC de La Jacques-Cartier sont entrées en vigueur seulement à partir du 20 octobre 2016 et que dans ce contexte plusieurs citoyens se sont empressés d'effectuer les demandes de permis nécessaires avant la fin de ce délai ;

Considérant qu'en fonction des motifs préalablement cités, le délai fixé à six mois pour procéder à l'adoption de tout règlement de concordance est nettement insuffisant ;

Considérant que la résolution 467-11-16 « Demande d'extension de délai au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour l'adoption des règlements en conformité avec le schéma d'aménagement » avait fixé le délai au 27 novembre 2017 ;

Considérant le mandat qui sera donné dans le cadre de l'appel d'offres (résolution 351-06-17) pour des services professionnels concernant la concordance au schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier ;

Considérant que la Ville de Shannon a besoin d'un délai de six (6) mois additionnels pour la réalisation de toutes les étapes nécessaires à la réalisation du projet de concordance, soit jusqu'au 27 mai 2018 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 239 de la LAU, le MAMOT peut prolonger, à la demande d'une municipalité ou ville, un délai que lui impartit la Loi;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) De demander au MAMOT, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 239 de la LAU, de prolonger le délai imparti par la Loi jusqu'au 27 mai 2018, pour adopter tout règlement de concordance au SAR tel que modifié par le Règlement numéro 2016-02 et adopté par la MRC de La Jacques-Cartier par sa résolution numéro 16-059-O ;
- 2) De transmettre une copie de la présente résolution au MAMOT de même qu'à la MRC de La Jacques-Cartier ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

484-09-17

11.10 Projet – Abri d'autobus scolaire au coin de la rue Kiley

Considérant la demande de construction d'un abri d'autobus scolaire au coin de la rue Kiley, sur l'emprise du chemin de Dublin, déposée le 6 juillet 2017 ;

Considérant la description du concept de l'abri décrit dans ladite entente ;

Considérant que le Conseil a à cœur la sécurité des enfants sur son territoire ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la construction, aux frais des demandeurs, d'un abri d'autobus pour étudiants au coin de la rue Kiley, sur l'emprise du chemin de Dublin, conformément au plan soumis dans la demande déposée le 6 juillet 2017 et faisant partie intégrante de cette résolution, sous réserve néanmoins d'une exclusion totale de responsabilité à l'égard de la Ville et du déplacement aux frais des propriétaires en cas de nécessité ;
- 2) Que les demandeurs obtiennent un permis de construction auprès du Service d'aménagement du territoire ;
- 3) Que les demandeurs assument, à leur frais, la maintenance de cet abri ;
- 4) Que les demandeurs informent leur compagnie d'assurance de ce nouvel équipement ;
- 5) De mandater le Service d'aménagement du territoire pour modifier la réglementation urbanistique en conséquence, le cas échéant ;
- 6) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 484-09-17

485-09-17

11.11 Autorisation de signature d'un avis d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique pour le Domaine l'Équi-Libre

Considérant le *Règlement sur les usages conditionnels* 421 ;

Considérant la résolution 350-06-17 concernant la demande d'usage conditionnel 2017-90005 des propriétaires de l'immeuble situé sur le lot 4 366 607 en bordure du chemin de Wexford, dans la zone F-48, acceptée par le Conseil ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la demande et la signature de l'avis d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique requise par la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ), mandataire du ministère du Tourisme, pour le Domaine l'Équi-Libre puisque cet usage ne contrevient pas à notre réglementation municipale ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 485-09-17

486-09-17

11.12 Abrogation – Résolution 416-07-17 « Demande de bouclage de rue 2017-90013 concernant les lots 4 366 578, 4 386 810 et 4 586 868 situé, dans le secteur du chemin de Wexford et de la rue de Calais dans la zone F-47 »

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution 416-07-17 « Demande de bouclage de rue 2017-90013 concernant les lots 4 366 578, 4 386 810 et 4 586 868 situé, dans le secteur du chemin de Wexford et de la rue de Calais dans la zone F-47 » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la résolution 416-07-17 « Demande de bouclage de rue 2017-90013 concernant les lots 4 366 578, 4 386 810 et 4 586 868 situé, dans le secteur du chemin de Wexford et de la rue de Calais dans la zone F-47 » ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

487-09-17 **11.13 Mandat au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Considérant la résolution 486-09-17 « Abrogation - Résolution 416-07-17 « Demande de bouclage de rue 2017-90013 concernant les lots 4 366 578, 4 386 810 et 4 586 868 situé, dans le secteur du chemin de Wexford et de la rue de Calais dans la zone F-47 » » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hame ;

Il est résolu :

- 1) De mandater le CCU pour analyser un projet dans le cadre du bouclage de rue dans le secteur du chemin de Wexford et de la rue de Calais, soumis par les promoteurs, dès que possible ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

12 LOISIRS, COMMUNICATIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE

13 GREFFE

488-09-17 **13.1 Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information du 18 au 31 août 2017**

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le *Registre du nombre de demandes d'accès à l'information* du 18 au 31 août 2017.

Document déposé : 488-09-17

14 TRAVAUX PUBLICS

489-09-17 **14.1 Démantèlement de l'abri du lance-balles**

Considérant que le Conseil a à cœur la sécurité des utilisateurs des équipements sur le territoire de la Ville ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De mandater le Département des services techniques pour démanteler l'abri du lance-balles près du terrain de baseball ;

- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

15 SECURITE PUBLIQUE

490-09-17 **15.1 Entérinement et dépôt du Rapport du plan de mise en œuvre de l'an 1 du schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier de 2016**

Considérant la réception du *Rapport du plan de mise en œuvre de l'an 1 du schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier de 2016* ;

Considérant la recommandation du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'entériner et de déposer le *Rapport du plan de mise en œuvre de l'an 1 du schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier de 2016* ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 490-09-17

491-09-17 **15.2 Débarcadère près du pont patrimonial – Système d'accès contrôlé**

Considérant la résolution 400-07-17 autorisant la signalisation de stationnement interdit dans la descente du débarcadère municipal près du pont patrimonial ;

Considérant les problèmes soulevés par les utilisateurs du débarcadère quant aux difficultés d'accès à la rivière Jacques-Cartier ;

Considérant la volonté du Conseil de remédier à ce problème ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De procéder à l'installation d'un système d'accès contrôlé avec des clés appropriées et l'exigence d'un dépôt en argent pour les utilisateurs du débarcadère près du pont patrimonial qui sera géré par un service à l'Hôtel de Ville, dès le 25 septembre 2017 ;
- 2) Que le Ville informe sa compagnie d'assurance de ce nouvel équipement ;
- 3) De modifier la réglementation en conséquence, afin d'exiger aux utilisateurs le dépôt en argent de 40 \$ pour une clé d'accès au débarcadère et de 300 \$ en cas de perte ou de non retour de ladite clé ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

492-09-17 **15.3 Gazebo près de la Centrale Saint-Gabriel – Sécurisation des lieux**

Considérant la présence d'un trou qui s'est formé près du gazebo municipal de la Centrale Saint-Gabriel ;

Considérant que le Département des services techniques a déjà procédé à la sécurisation des lieux en fermant le secteur ;

Considérant que le Conseil a à cœur la sécurité de ses citoyens ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De mandater le Département des services techniques d'installer un affichage interdisant l'accès à cet emplacement ;
- 2) D'informer Hydro-Québec, propriétaire de ce terrain, de la présence de ce trou près de la centrale Saint-Gabriel et des dangers pouvant en découler ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et à la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

16 RESSOURCES HUMAINES

493-09-17 **16.1 Politique de gestion des ressources humaines – Ajouts concernant les congés à traitement différé**

Considérant que le Conseil souhaite modifier la *Politique de gestion des ressources humaines* pour y apporter une section sur les congés à traitement différé ;

Considérant que ces modifications sont à coût nul pour la Ville ;

Considérant l'étude de cette Politique par le conseiller responsable des ressources humaines ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu la Politique et ont eu l'occasion de poser leurs questions et qu'ils renoncent à sa lecture séance tenante ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter la *Politique de gestion des ressources humaines* telle que modifiée avec l'ajout du chapitre 8 « Congés spéciaux - Congé sabbatique à traitement différé », conformément au document joint à la présente pour en faire partie intégrante ;
- 2) De modifier, tel que soumis, les articles au regard de la LCV ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 493-09-17

494-09-17 **16.2 Abrogation de la résolution 412-07-17 « Autorisation d'embauche de Monsieur Denis Roy au poste de « technicien – opérateur en traitement des eaux » au Département des services techniques »**

Considérant qu'il est nécessaire d'abroger la résolution 412-07-17 ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la résolution 412-07-17 « Autorisation d'embauche de Monsieur Denis Roy au poste de « technicien – opérateur en traitement des eaux » au Département des services techniques » ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

495-09-17 **16.3 Ouverture du poste « Technicien – Opérateur en traitement des eaux » et autorisation d'embauche**

Considérant la vacance au poste de technicien – Opérateur en traitement des eaux ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'ouverture du poste et l'autorisation d'embauche d'un technicien – Opérateur en traitement des eaux ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à la grille salariale en vigueur ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

496-09-17 **16.4 Ouverture du poste de « Directeur des services techniques - Travaux publics »**

Considérant l'annonce de la nomination de M. Nicolas St-Gelais à un poste de directeur général adjoint dans une autre municipalité ;

Considérant que le Conseil a à cœur d'offrir un service de qualité à ses citoyens ;

Considérant la nécessité de combler ce poste sans délai ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'ouverture du poste de Directeur des services techniques – Travaux publics ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* et la grille salariale en vigueur ;

- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

497-09-17 **16.5 Ouverture d'un poste, temps plein, permanent, de « Col bleu » et embauche de M. Mario St-Onge**

Considérant que le Conseil a à cœur d'offrir un service de qualité à ses citoyens ;

Considérant la résolution 268-05-17 « Embauche de M. Mario St-Onge au poste de « Col bleu saisonnier » et la durée du contrat prévue de trois mois qui a pris fin ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Mario St-Onge à un poste de col bleu, permanent à temps plein ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* et la grille salariale en vigueur, impliquant une période de probation de 6 mois ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

498-09-17 **16.6 Nomination de Mme Véronique Proulx au poste de directrice par intérim du Service de l'aménagement du territoire**

Considérant la résolution 328-06-17 « Réorganisation administrative du Département des services techniques par la création du Service de l'aménagement du territoire » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Mme Véronique Proulx, directrice par intérim du Service de l'aménagement du territoire, pour une période de trois mois ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* et à la grille salariale de l'année 2016, cette dernière devant être intégrée à la grille salariale adoptée le 6 février 2017, résolution 107-02-17 « Dépôt et adoption – Grilles salariales révisées (équité interne), conformément au document joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 3) Qu'un concours soit ouvert pour combler de façon définitive le poste de directeur du Service de l'aménagement du territoire ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 498-09-17

499-09-17 **16.7 Nomination de Mme Marie-Josée Monderie au poste de directrice des finances**

Considérant que le Conseil souhaite combler le poste de directeur des finances ;

Considérant que Mme Marie-Josée Monderie est coordonnatrice des finances ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De nommer Mme Marie-Josée Monderie, au poste de directrice des finances ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* et à la grille salariale de directeur des finances de l'année 2016, cette dernière devant être intégrée à la grille salariale adoptée le 6 février 2017, résolution 107-02-17 « Dépôt et adoption – Grilles salariales révisées (équité interne), conformément au document joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 499-09-17

500-09-17

ABROGÉE

546-10-17

16.8 Autorisation d'embauche de Mme Ghislaine Chiasson, à titre de brigadière scolaire, poste temps partiel, permanent

Considérant la résolution 358-06-17 « Brigadier – Coin des rues Garceau et Ladas » ;

Considérant que Mme Ghislaine Chiasson occupait un poste de brigadière scolaire pour divers remplacements ;

Considérant la recommandation du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de Mme Ghislaine Chiasson à titre de brigadière scolaire, poste temps partiel, permanent, au Service de la sécurité publique, conformément aux dispositions de la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

501-09-17

ABROGÉE

547-10-17

16.9 Autorisation d'ouverture de poste et d'embauche d'un brigadier scolaire, poste temporaire pour divers remplacements

Considérant la résolution 358-06-17 « Brigadier – Coin des rues Garceau et Ladas » ;

Considérant la résolution 500-09-17 « Autorisation d'embauche de Mme Ghislaine Chiasson, à titre de brigadière scolaire, poste temporaire, permanent ;

Considérant la nécessité de combler le poste temporaire vacant de brigadier scolaire pour divers remplacements ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'ouverture du poste temporaire de brigadier scolaire pour divers remplacements
- 2) D'autoriser la direction générale à embaucher un brigadier scolaire, poste temporaire, pour divers remplacements ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

502-09-17

16.10 Démission de Monsieur Yannick Gauthier, à titre de pompier – premier répondant au Service de la sécurité publique

Considérant la démission de M. Yannick Gauthier à titre de pompier – premier répondant au Service de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'accepter la démission de M. Yannick Gauthier, à titre de pompier – premier répondant au Service de la sécurité publique ;
- 2) De remercier M. Gauthier pour ses services auprès de la communauté ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

503-09-17

16.11 Nomination de représentants de la Ville pour la base de données du Conseil des métiers d'art du Québec

Considérant la demande déposée par Mme Sophie DeBlois, stagiaire au Conseil des métiers d'art du Québec, afin de compléter la base de données ;

Considérant qu'il s'agit de regrouper les divers intervenants œuvrant dans le domaine urbanistique, de la conservation du patrimoine et de l'architecture au Québec ;

Considérant qu'il s'agit de répertorier les inspecteurs en bâtiment, les urbanistes, les aménagistes, les agents culturels ou responsables du patrimoine des municipalités ;

Considérant les deux fonctionnaires désignés de la Ville de Shannon ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De désigner M. Martin Dubé, inspecteur en bâtiment, à titre de représentant dans cette catégorie ;
- 2) De désigner Mme Véronique Proulx, directrice par intérim du Service de l'aménagement du territoire, à titre de représentante en tant qu'urbaniste ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

17 CORRESPONDANCE

504-09-17 17.1 Dépôt – Liste de la principale correspondance du mois d'août 2017

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois d'août 2017 est déposée.

Document déposé : 504-09-17

18 SUIVI DES DOSSIERS DES ELUS

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

19 DIVERS

505-09-17 19.1 Levée du secret professionnel

Considérant que le conseil municipal souhaite lever le secret professionnel de l'avocat afin que certains élus puissent diffuser un document d'information produit à la demande du conseil municipal ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De lever le secret professionnel sur le document « Analyse factuelle – Projet de développement hydroélectrique Shannon Power sur la rivière Jacques-Cartier » ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

506-09-17 19.2 Motion de félicitations – « Couleur du Pérou à Québec »

Considérant le succès obtenu lors de la tenue de l'événement « Couleurs du Pérou à Québec », le 29 juillet dernier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) De transmettre une Motion de félicitations à Mme Jessy Ruiz, résidente de Shannon et membre du comité organisateur, et à l'Association Péruvienne de la ville de Québec pour le franc succès obtenu et l'appréciation des citoyens quant à la tenue de cet événement ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

507-09-17 19.3 Motion de félicitations – Centre équestre Shannon et l'Association western de Portneuf

Considérant le succès obtenu lors de la tenue de la compétition Gymkhana qui a eu lieu les 12 et 13 août derniers ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) De transmettre une Motion de félicitations à M. Gaétan Émond, résident de Shannon et propriétaire du Centre Équestre Shannon et à l'Association western de Portneuf pour le franc succès obtenu et l'appréciation des citoyens quant à la tenue de cet événement ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

20 PERIODE DE QUESTIONS

À 20 h 45, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 21 h 23.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

21 LEVEE DE LA SEANCE

508-09-17

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 21 h 24.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹

Le maire,
Clive Kiley

Le directeur général adjoint et trésorier adjoint,
Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de M. le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de M. le Maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Le greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.

Dans le même sens, l'opinion des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.